

VILLE DE DAMPMART (77)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
 composant le Conseil : 27
 Présents : 18
 Votants : 22

SERVICE ÉMETTEUR : SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
 ANNÉE : 2026

**OBJET : DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT
 DÉFENSE**

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit mai à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DELPECH Laurent, Maire de Dampmart.

Date de la convocation : 22 mai 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS :	Laurent DELPECH, Maire	Kevin FAVRET
	Jacques POTTIER, Adjoint	Catherine MILLOT
	Michel PIRIS, Adjoint	Céline DRAHON
	Françoise DARRAS, Adjointe	Fabien MARTINEAU
	Lionel BOQUILLON, Adjoint	Martine MARCHAND
	Marie PLEGNON, conseillère déléguée	David GENTIEN
	Guy DARRAS, conseiller délégué	Marcel BEAUDARD
	Jean-Pierre PRIEUR	Adrien DEVIC
	Alice VIALARD	Frédéric DENEUCHATEL
ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :	Myriam CHMELEFF pouvoir Françoise DARRAS	
	Pierre ROGGE pouvoir Martine MARCHAND	
	Catherine HINARD-PESCHI pouvoir Jacques POTTIER	
	Christine FALKOWSKI pouvoir Frédéric DENEUCHATEL	
ABSENTS EXCUSÉS	Aude ZAFOUR	
	Catherine ALIBERT BRIGNONE	
	Pierre CHOFFARDET	
	Naïma AHMED-AMMAR	
	Najat BROEDERS	

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et l'appel nominal ayant été fait, il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15, à l'élection d'un secrétaire de séance dans le sein du Conseil.

Pour la présente session, Monsieur Fabien MARTINEAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

Depuis 2021, le Gouvernement soucieux de renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées a décidé d'instaurer une fonction de conseiller municipal en charge des questions de défense.

Le « correspondant défense » est le relais local des questions de défense, de mémoire et de citoyenneté. Il contribue à entretenir le lien entre la Nation et les Armées, à transmettre la mémoire des conflits et é sensibiliser les jeunes aux valeurs républicaines.

Son rôle est le suivant :

- Informer les habitants sur la politique de défense, le parcours de citoyenneté et la mémoire des conflits ;
- Sensibiliser les jeunes générations aux enjeux de défense ;
- Animer des actions locales (cérémonies commémoratives, rencontre avec des anciens combattants, etc.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le rôle de relais local des questions de défense, de mémoire et de citoyenneté du correspondant défense ;

VU le renouvellement des instances municipales, nécessitant la désignation de nouveaux représentants,

Il est proposé au Conseil municipal de désigner, comme délégué de la commune,

- Correspondant défense : Monsieur Jacques POTTIER

APRÈS en avoir délibéré, le conseil municipal et à l'unanimité,

DÉSIGNE Monsieur Jacques POTTIER, comme le correspondant défense de la commune de DAMPMART.

FAIT ET DÉLIBÈRE LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT LES MEMBRES PRÉSENTS SIGNE APRÈS LECTURE

Certifié exécutoire compte tenu de
de la transmission en Sous-préfecture,
le 29 mai 2026 de la publication
le 29 mai 2026 en vertu des lois
des 2 mars et 22 juillet 1988

Le Maire



Pour extrait conforme
Le Maire
Laurent DELPECH

